

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 mars 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1965-1966

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1966. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message, qui est alors renvoyé au comité des subsides.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest) dépose le 3^e rapport du comité permanent des transports et communications et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

LES PRINCIPES DIRECTEURS—DÉCLARATION RELATIVE À L'ACQUISITION DE TITRES ASSUJETTIS À LA TAXE D'ÉGALISATION DE L'INTÉRÊT

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le 2 février, au cours de la discussion à la Chambre des communes des principes directeurs de la balance des paiements des États-Unis, j'ai dit qu'il serait très indésirable que ces principes directeurs aient pour effet de créer de nouvelles et fortes demandes sur les marchés de capitaux au Canada. J'ai dit aussi qu'au besoin nous prendrions toutes les mesures appropriées pour protéger les intérêts canadiens. Avant que nous rencontrions à Washington les secrétaires des États-Unis, il apparaissait clairement que les pressions sur nos marchés de capitaux s'accroissaient en conséquence indirecte des principes directeurs des États-Unis, et nous avons discuté cette question avec eux.

• (2.40 p.m.)

En vertu de ces principes directeurs, les compagnies américaines sont invitées à se procurer à l'étranger les fonds nécessaires à leurs opérations internationales. En réponse, des compagnies américaines bien connues et leurs filiales étrangères émettent des titres exprimés en dollars pour les vendre hors des États-Unis. Ces efforts des compagnies des États-Unis en vue de se procurer des fonds à

l'étranger, dans la mesure où ils attirent des fonds en provenance du Canada, exercent des pressions anormales sur le marché canadien et peuvent forcer les emprunteurs canadiens à compter davantage sur le marché des capitaux des États-Unis.

La politique du gouvernement reste toujours d'encourager les Canadiens à investir leurs épargnes dans l'expansion canadienne. Nous entrons actuellement dans notre sixième année consécutive de croissance économique importante. Nos marchés de capitaux font l'objet d'une forte demande alors que l'industrie canadienne augmente sa capacité de production et améliore son rendement et que les gouvernements et les municipalités du Canada entreprennent de fournir les multiples services que requiert notre essor économique.

Afin de faire face à cette situation, j'adresse aujourd'hui, au nom du gouvernement, la demande suivante aux investisseurs canadiens.

Afin que l'épargne canadienne puisse être disponible pour répondre à la forte demande actuelle de capitaux au Canada, le gouvernement demande à tous les investisseurs canadiens, y compris les institutions financières telles que les banques, les compagnies d'assurance-vie, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi qu'à d'autres sociétés constituées en corporations, aux caisses de pension et aux particuliers, de ne pas se porter acquéreurs de titres, exprimés en dollars canadiens ou américains, qui sont émis par des sociétés des États-Unis ou par leurs filiales non canadiennes et qui sont assujettis à la taxe d'égalisation de l'intérêt des États-Unis, lorsqu'ils sont achetés par des résidents des États-Unis. La présente requête ne s'applique pas aux investissements effectués sur des titres de cette nature par des institutions financières et des caisses de pension canadiennes et destinés à acquitter des engagements en devises étrangères envers des non-résidents du Canada et des États-Unis.

Par le passé, les emprunteurs canadiens ont obtempéré aux instances du gouvernement qui les priaient, dans l'intérêt national, de s'abstenir provisoirement dans une certaine mesure d'emprunter à l'étranger. Je suis certain que les investisseurs canadiens répondront aux présentes instances, qui s'inspirent aussi de l'intérêt national, en apportant à leur tour leur pleine collaboration.

Depuis quelque temps, la Banque du Canada et le ministère des Finances, en répondant aux demandes de renseignements, ont dissuadé les